

Le cursus G erontologique



Avec sa nouvelle formule, MG Form propose aux m edecins de valider le cursus g erontologique ( quivalent DU) en moins de deux ans et sur un m eme lieu – LYON

Modalit es de validation du Cycle EHPAD

Le cahier des charges accompagnant le D cret n 97-427 du 28 avril 1997 pr voit dans son annexe, la cr ation d'un poste de m edecin coordonnateur dont la pr sence est obligatoire en EHPAD.

Ses missions sont au nombre de douze parmi lesquelles :

- La coordination avec les autres prestataires de soins
- L'organisation de la permanence des soins.
- Les admissions.
- L' valuation des soins
- L'information, la formation et la sensibilisation   la g erontologie

Une formation sp cifique est bien entendu n cessaire :

- tant en termes de pratique professionnelle ant rieure,
- que de dipl me (Capacit  en g erontologie, DESC en g riatrie, dipl me d'Universit  en g erontologie)
- ou de formation m dicale continue ...

Deux cas peuvent alors se produire :

- soit le m edecin est d j  titulaire d'une formation g erontologique lors de son recrutement
- soit il s'engage   l'obtenir dans un d lai de 3 ans

Deux fili res sont d s lors possibles :

- Soit la formation universitaire classique (par exemple : la capacit  ou un DU)
- Soit la fili re de la Formation M dicale Continue

Le stage pratique

La formation pratique doit être acquise au cours de vingt demi-journées réparties selon vos disponibilités, service hospitalier (court séjour gériatrique, psychiatrie, soins de suite ou de réadaptation gériatrique, service de soins de longue durée ou assimilé, hôpital de jour), sous la direction d'un Maître de Stage, Gériatre, titulaire de la capacité de Gériatrie ou d'un DESC de Gériatrie. Si possible avec l'idée d'une collaboration future avec ce service. Il est souhaitable que le maximum de stages soit effectué dans des structures gériatriques situées dans le secteur, voire le réseau de l'EHPAD où le candidat envisage d'assurer sa mission de coordonnateur.

Les médecins libéraux exerçant en service de gériatrie (court séjour ou soins de suite en hôpital local, soins de longue durée, médecins attachés en section de cure médicale) depuis plus de 3 ans sont dispensés de ces stages.

Le mémoire (rapport de stage)

En fin de cursus sur un sujet en rapport avec l'EHPAD. Rapport de stage avec un développement sur le projet personnel du coordonnateur. Présenté au maître de stage qui le valide.

Validation de la formation

Pour les médecins ayant terminé leur cursus, il faut demander la validation à MG Form National qui est habilité à délivrer l'attestation nécessaire. Pour cela nous adresser :

- Les copies des attestations de participations aux séminaires auxquelles vous avez participé,
- L'attestation du Maître de Stage ainsi que votre rapport de stage ou
- La dispense de stage. (Attestation signée par le Directeur de l'établissement attestant 3 ans d'ancienneté).